

Merci d'avoir répondu à l'invitation de l'Huisne Sarthoise pour cette cérémonie de vœux.

Des vœux que nous vous souhaitons chaleureux pour vous-même et fructueux pour vos collectivités ou bien vos activités.

C'est aussi l'occasion de communiquer sur nos actions ; elles sont, encore, trop méconnues de la population et parfois de certains élus.

Elles concernent, pourtant, tous les habitants soit directement soit par nos aides aux investissements des communes.

Notre priorité est de renforcer le développement de ce Territoire. Faut-il rappeler qu'il a été retenu parmi les 124 Territoires d'industries ? Il se situe même à la **4^e place au plan national !**

Notre responsabilité est de prendre en considération le quotidien de nos concitoyens sans pour autant négliger une ambition à un horizon plus lointain.

C'est aussi notre manière de répondre à la désespérance voire à la défiance actuelle d'une partie de la population ; pour cela **deux obligations** s'imposent à nous :

- **la vérité sur nos capacités humaines et financières,**
- **la lucidité sur nos décisions** dont les effets nécessitent parfois de la durée.

Or, il peut nous arriver de faire face à des réactions comme le confort de l'immobilisme, la culture de l'immédiateté, la défense d'intérêts particuliers ou bien encore un manque d'ambition communautaire.

Cela freine la volonté du plus grand nombre d'aller de l'avant et ralenti aussi notre dynamique de projets.

Une réflexion sur une vision est toujours préférable à un réflexe conservateur.

L'exigence que nous devons satisfaire est d'être au **service de la vitalité et de l'attractivité de notre bassin de vie.**

Il s'agit, tout simplement, d'éviter de glisser au fil du temps à la 10^e puis à la 28^e voire à la 46^e place des Territoires d'industries.

Cette cérémonie de vœux est donc utile puisqu'elle permet de revenir sur les actions engagées et d'évoquer celles à venir.

En premier lieu, je crois nécessaire de m'attarder sur des chiffres clefs.

Le **budget voté en 2018**, sections de fonctionnement et d'investissement réunies, était **d'un peu plus de 20M€**.

Les éléments chiffrés de notre Collectivité se caractérisent par :

- **une fiscalité très modérée,**
- **une politique d'investissements raisonnée,**
- **un endettement faible,**
- **et des résultats d'un très bon niveau.**

Une fiscalité très modérée

Nos taux sont restés parfaitement **stables entre 2003 et 2017** et n'ont été que modérément revalorisés en 2018.

De ce fait, ils sont faibles et se situent d'ailleurs **nettement en dessous des moyennes départementale, régionale et nationale**.

Taxes	Tx 2018	Moyenne des Tx 2017		
	CCHS	Départ	Rég	National
T.H.	3,68%	9,02%	9,44%	8,60%
T.F.B.	2,53%	3,06%	2,82%	2,72%
T.F.N.B.	4,19%	5,99%	5,35%	7,07%
C.F.E.	20,98%	23,13%	23,99%	24,79%

C'est ainsi qu'**un %** seulement de revalorisation de l'ensemble de nos taux ne produit que **55K€ de recette fiscale supplémentaire**.

Par comparaison les 2.600K€ empruntés pour le déploiement de la fibre entraînent une annuité de remboursement de 272K€, soit un besoin de presque 5 fois supérieur.

La fibre est certes un service important apporté aux habitants comme aux acteurs économiques pour autant elle ne génère aucune recette directe.

Une politique d'investissements raisonnée

Ces taux faibles et stables s'expliquent par des investissements **ciblés sur quelques opérations au cours des 5 dernières années**, sauf en 2018 du fait de la conjugaison des effets de la Loi NOTRe et de la 2^{ème} tranche de déploiement de la fibre.

Cela a d'ailleurs justifié pour la 1^{ère} fois depuis longtemps la revalorisation de nos taux d'imposition de 2% seulement.

Sur la période 2014 à 2018, les principaux investissements concernent :

- des **frais d'études** liés notamment au **PLUI**,
- les **fonds de concours**, soit un **montant cumulé** significatif de **1.185K€**,
- le **déploiement de la fibre**,
- **l'achat de terrains et de bâtiments économiques du fait de la Loi NOTRe**,
- et la **construction ainsi que l'extension de bâtiments blancs**.

Un endettement faible

Ce faible endettement est évidemment à mettre en corrélation avec le montant limité des investissements et le recours à l'autofinancement du fait des bons résultats dégagés tous les ans.

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2018 n'était que de 4.231K€ alors même que sur cet exercice 624K€ ont été remboursés.

Dans cet endettement figure par exemple 510K€ d'encours sur la construction de la **salle de sports à Tuffé**, laquelle estimée à 1.700K€ en 2007 a coûté finalement 2.100K€.

Il convient, principalement, de noter que la **trajectoire de désendettement** pour les emprunts contractés avant le 1^{er} janvier 2018 est **réelle**, leur encours au 1^{er} janvier 2024 ne sera plus que de 820K€.

Des résultats d'un très bon niveau

Ils se sont élevés en moyenne sur la période 2014/2017 à **2.700K€ par an**.

Ils sont le fruit de la conjugaison des méthodes de gestion que je viens de rappeler.

Quand les résultats sont excédentaires **pourquoi augmenter les impôts** surtout quand il y a, **assez peu d'investissements** et de **faibles charges de remboursement d'emprunt** ?

Mais au-delà des chiffres il y a les politiques publiques menées ainsi que la manière de les décider ; autrement dit la **Gouvernance**.

Depuis mon élection j'ai donné une forte impulsion au rôle de la **Conférence des maires**, instance où **chaque commune est représentée**.

C'est à cette Conférence que revient le soin d'**approuver les grandes orientations** même si évidemment le Conseil communautaire reste souverain.

C'est elle aussi qui évalue l'efficacité de nos décisions. Pour cela un **travail sérieux de prospective budgétaire** vient d'être réalisé.

Une **étude** peut donc s'engager sur **l'équation à trouver entre notre politique d'aménagement du territoire et notre politique financière notamment en matière de répartition des richesses**.

C'est une question majeure d'abord d'**équité** et plus encore de **cohésion** au sein de notre Collectivité.

Comment ceux de ses membres qui bénéficient des conditions les plus favorables à la création de richesses peuvent-ils contribuer au développement de ceux dont les moyens sont les plus restreints ?

C'est, évidemment, l'un des **enjeux** que nous devons, tous ensemble, **réussir pour l'avenir** de notre Collectivité.

Venons-en maintenant aux **actions menées** et elles sont nombreuses.

D'abord, il n'est pas inutile de rappeler **les contributions** versées à certaines structures ou services, comme :

- au **SMIRGEOMES**, soit **451.887€ en 2018**, c'est autant qui n'est pas prélevé par la TEOM payée par les usagers,

Comme l'a déjà souligné, à juste titre, Jean-Paul DUBOIS, en charge de la C° assainissement et environnement, cela représente l'équivalent de plus 8% de baisse potentielle des taux des impôts si l'on rapporte ces 452K€ au 55K€ que génère leur revalorisation d'un %.

- au service d'incendie et de secours – **SDIS** - soit **525.000€ en moyenne par an**, c'est autant que les communes ne versent plus,
- ou bien au **CAUE** qui permet aux communes de bénéficier de ce service sans y cotiser elles-mêmes,
- à la Mission Locale à laquelle nous allouons **32.569€** pour ses actions d'**insertion des jeunes**.

Et puis, il y a les **compétences** exercées.

1) L'économie et l'emploi

2018 a été intense dans ce domaine. Malheureusement cela n'a, essentiellement, concerné que la gestion des conséquences de la Loi NOTRe avec les **transferts de propriété de 16 zones d'activités et de 4 bâtiments** dont la **friche industrielle de Tuffé Val de la Chéronne pour 140.000€**.

En 2019 se posera la question de sa **complète réhabilitation**, soit un coût estimé, à ce jour, à **800.000€ TTC**.

En outre, il faudra **clarifier la situation d'occupant**, sans titre ni paiement, des services techniques de la commune de **Tuffé Val de la Chéronne**.

En 2018, il a fallu procéder à la **dissolution du SMPAD des Ajeux et du Coutier** avec la reprise par notre EPCI des actifs mais aussi de l'endettement de ce Syndicat.

Nous avons aussi délibéré pour la **vente du 2^e bâtiment blanc** occupé par la **sté ICOFOR**. On ne peut que se féliciter d'avoir fait **confiance à son dirigeant** d'abord en construisant puis en agrandissant un bâtiment dans lequel il a su développer ses **activités de Conseils et de formations**. Cela s'est aussi traduit par près de 15 créations d'emplois.

Enfin, la **construction d'un bassin de rétention des eaux d'incendie à Tuffé Val de la Chéronne** a été commencée, soit un investissement d'environ **250.000€ TTC** porté par notre Collectivité.

Une étude sur un équipement moins onéreux à proximité de la zone de la Monge et de la Sté **SOURIAU** à LFB est en cours.

Nous devons nous féliciter du développement de cette sté et de celui des Stés **BAHIER** à Sceaux/Huisne, **SLEEVER**, **SECURLITE**, **DUPUY Equipements**, **BVI**, **DELTA Composants** et **SIM PACK** à LFB ou bien encore **ALROC** à Tuffé Val de la Chéronne mais aussi **PUSTERLA** à Cherré pour ne citer que quelques-uns de nos contacts de l'année passée.

Chacun des programmes d'extension, d'innovation ou bien d'exportation de ces sociétés vient enrichir notre tissu économique en **compétences et savoir-faire** ; tous se traduisent par des créations d'emplois avec cependant des **difficultés de recrutement**.

Cela plaide, à nouveau, pour agir en faveur de l'attractivité de notre bassin de vie et pour une **politique active de communication** sur laquelle la commission de Patricia VILLARME travaille en relation avec le **Club des entrepreneurs** du Perche Sarthois que je remercie.

2) L'aménagement du territoire et le cadre de vie

Je veux ici saluer le travail de Michel LANDAIS et remercier chacune et chacun des élus qui se sont mobilisés lors de nombreuses voire trop nombreuses réunions.

Je pense évidemment à l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**, dossier majeur qui aura nécessité 288 réunions et qui devrait s'achever fin 2019 début 2020.

C'est aussi pour notre Collectivité une dépense conséquente qui avoisine 550K€ TTC.

Ce document contraignant est cependant déterminant pour définir l'**organisation de notre territoire** pour les 15 prochaines années. Il vise aussi à permettre une **augmentation de la population** de l'ordre de **4.000 habitants**.

Et comme si cela ne suffisait pas, nous avons l'obligation de préparer le lancement du **SCOT** en coopération avec la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille.

Ce document est aussi l'une des conditions que nous devons satisfaire pour répondre à l'Administration et ne pas bloquer nos possibilités de développement.

C'est une dépense de 2€ par habitant pendant 4 ans qu'il nous faudra supporter.

3) Le logement domaine de compétence de Lucien BRETON que je remercie.

En 2018, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat s'est poursuivie avec un budget d'un peu plus de 115K€ en complément des aides de l'ANAH, du Département et de l'Agence de l'Eau.

2019 sera la dernière année pour en profiter. Une communication va donc être réalisée à destination des **seniors au titre d'un volet accessibilité**. Pour cela un partenariat a été mis en place par Patricia EDET avec l'Association Acheter Fertois dans le cadre de son Salon de l'habitat qui a lieu tous les ans à LFB.

Tout au long de l'année, nous avons travaillé à la **fusion de Huisne Habitat avec Sarthe Habitat**.

Le logement social est important pour accueillir des jeunes et des familles en leur proposant un toit de qualité à loyers modérés.

La fusion avec Sarthe Habitat était la seule solution pour maintenir sur notre territoire un bailleur social avec lequel nous pouvons développer un **vrai parcours de la location à l'accession à la propriété**.

4) **La fibre optique** dont s'occupe également Lucien BRETON

Son **déploiement** représente un investissement cumulé sur 2 ans de **2.750K€**. Fin 2022, tous les habitants auront accès à cette technologie.

5) **La petite enfance**, chère à Patricia EDET

Avec la **construction d'un bâtiment pour accueillir une antenne RAMPE à Tuffé Val de la Chéronne**. Cette opération, en association avec la commune, n'a pas été simple ni administrativement ni techniquement. Elle devrait être **terminée en mai prochain**, soit une **dépense pour la CC de 477.000€**.

6) **La culture**

C'est concrètement la valorisation du Pays d'art et d'histoire et le développement d'actions éducatives sur notre territoire, soit une **contribution annuelle au Pays du Perche Sarthois de 86.472€**,

Mais la culture c'est aussi une mission exercée par le **Centre culturel la Laverie** grâce à notre participation financière **150.000€ par an** pour son fonctionnement et celui de la cyber base de Tuffé Val de la Chéronne.

Je tiens à souligner la **qualité des expositions et des activités** proposées ainsi que leurs **bonnes fréquentations** et remercier Patricia VILLARME qui préside cet Etablissement.

La culture c'est enfin le projet de création d'un **vrai pôle** pour **renforcer le rayonnement de notre territoire** et mieux **répondre à l'apprentissage de pratiques culturelles et artistiques diversifiées**.

Il s'agit de **porter une ambition** : renforcer les activités de La Laverie - **peinture, poterie** ou bien **photographie** - avec l'adjonction, dans un **même espace**, des expressions artistiques : **musique, danse** et **théâtre**.

Le Conseil communautaire aura à se prononcer, dès ce jeudi, sur cet **équipement structurant** dont notre territoire doit se doter s'il veut satisfaire les besoins d'une large partie de la population d'aujourd'hui et plus encore de demain.

Il pourrait, selon la décision du Conseil, être **opérationnel en mars 2022**.

7) **Les loisirs et le tourisme**

La compétence promotion du tourisme nous l'avons confiée à l'OT « entre Maine et Perche ».

Michèle LEGESNE est en charge de l'animation de la C° Tourisme et assure la relation avec cette Association.

C'est aussi pour moi l'occasion de souligner le travail des élus qui siègent à l'OT.

Notre territoire peut et doit **valoriser le tourisme**. Il constitue un élément à part entière de notre économie ; c'est d'ailleurs peut-être celui qui avec l'agriculture est le mieux réparti sur l'ensemble de l'Huisne Sarthoise.

A ce jour, cela correspond à une charge de **150.000€** par an financée principalement par les communes de la Communauté de communes dont à 70% par LFB.

8) Le sport

Après avoir décidé il y a quelques temps la construction de **deux salles de sports** au Luart puis à Tuffé Val de la Chéronne, il était temps qu'un **Centre aquatique** puisse être construit.

C'est un projet dont on parlait souvent depuis longtemps mais qui n'avancait pas alors qu'il est **très attendu de la population, des élèves et, bien entendu, des sportifs**.

Josette JACOB et les membres de sa C° ont fait un gros travail qui nous permet enfin de programmer cet équipement pour une **ouverture en 2022** sur le site actuel de la piscine d'été de LFB.

La Communauté de communes lancera prochainement une procédure de jury de concours afin de disposer d'une **esquisse pour la fin de cet été**.

9) La mutualisation

Dans un contexte budgétaire contraint, c'est l'une des réponses au **maintien d'un service public de qualité sur l'ensemble de notre territoire**.

L'objectif est de **partager de l'expertise** dans des domaines spécifiques comme les marchés publics ou bien l'urbanisme.

C'est Thierry RENVOIZE qui est en charge de ce vaste chantier mais il n'est pas question que tout remonte à la CC bien au contraire.

Comme nous avons su le faire pour la prospective financière sous l'autorité de Marie-Thérèse LEROUX. Il s'agit de recourir à des compétences déjà présentes sur le territoire ou à défaut de mutualiser le recours à des prestataires extérieurs.

La prochaine étape devrait concerner le **domaine des marchés publics** en complément du **recrutement d'un juriste** au sein des services de la CC.

10) La GEMAPI, suivie par José PLANS

En 2018 peu de choses nous auront été épargnées puisque nous avons dû gérer le **transfert de la compétence GEMAPI** avec des participations dans différents syndicats ou pour des actions comme la lutte contre les nuisibles, soit une **dépense nouvelle de 30K€ dont 9K€ au titre de la lutte contre les nuisibles**.

11) Le soutien aux communes

Il se traduit par le maintien de la **politique de fonds de concours, soit une inscription budgétaire** à hauteur de **455 000€ pour l'ensemble des communes** ; crédits suivis avec attention par Marie-Thérèse LEROUX.

Les communes sont essentielles dans l'organisation de nos territoires. Cela est encore plus vrai dans le contexte social actuel.

Cependant pour qu'elles puissent faire face à leurs responsabilités et exercer pleinement leurs compétences ; elles doivent être en capacité de décider de leurs projets et donc d'être assurées de pouvoir les financer.

L'échelon communal est celui de la proximité, la CCHS c'est celui des équipements structurants et des fonctions supports

Pour conclure, l'avenir de notre Collectivité, nous appartient. Il nous revient d'**être aux rendez-vous des grands enjeux de demain**. Cela signifie, dans le respect des équilibres budgétaires, initier des politiques au service du **mouvement** c'est-à-dire du **progrès** pour la **qualité de la vie des habitants**.

FONDS DE CONCOURS ATTRIBUES
**EN
2017**
**EN
2018**

	EN 2017	EN 2018
AVEZE	7.847	29.181
BEILLE	4.775	6.325
BOESSE LE SEC	17.588	10.500
BOUER	4.605	12.500
CHAMPROND	876	2.877
CHERRE	16.260	26.578
CHERREAU	17.072	13.284
CORMES	14.000	3.390
COURGENARD	6.761	7.575
DEHAULT	10.031	4.453
DUNEAU	19.311	14.411
GREEZ-SUR-ROC	11.251	25.000
LA BOSSE	7.500	3.750
LA CHAPELLE DU BOIS	12.500	15.628
LA CHAPELLE ST REMY	11.593	25.000
LA FERTE BERNARD	21.500	25.000
LAMNAY	19.931	12.500
LE LUART		1.882
MELLERAY	18.141	4.635
MONTMIRAIL	16.715	15.738
PREVAL	26.273	17.876
PREVELLES	15.000	249
ST AUBIN DES COUDRAIS	18.271	29.145
ST DENIS DES COUDRAIS		1.055
ST JEAN DES ECHELLES	6.750	13.517
ST MAIXENT	24.109	20.000
ST MARTIN DES MONTS	1.442	7.251
ST ULPHACE	3.536	25.268
SCEAUX SUR HUSINE	12.500	16.970
SOUVIGNE SUR MEME		2.635
THELIGNY	2.550	31.045
TUFFE VAL DE LA CHERONNE	9.000	12.500
VILLAINES LA GONAI	10.025	8.214
VOUVRAY SUR HUISNE	8.164	7.500